



## **DECLARATION SNES - SNESUP HORS-CLASSE 21 SEPTEMBRE 2009.**

Une fois n'est pas coutume, nous commencerons par une bonne nouvelle : l'augmentation du nombre de promotions. Cette année, 191 certifiés de l'académie pourront devenir hors-classe (soit + 10 % par rapport à l'année dernière). C'est une avancée significative à mettre au compte des mobilisations des personnels sur le dossier de la revalorisation, dossier que le SNES met systématiquement sur la table des négociations.

Bien sûr, nous sommes encore loin de notre revendication de refonte de la grille indiciaire permettant à tous les personnels, sans exception, d'atteindre l'indice terminal de la hors-classe au cours de leur carrière ; cette mesure ponctuelle ne peut satisfaire un corps dont le salaire de recrutement, il y a 25 ans, correspondait à 2,1 SMIC alors que le salaire de fin de carrière correspond actuellement à 2,5 SMIC. Cette baisse brutale du pouvoir d'achat, s'accompagne dans le même temps d'une dégradation de l'image de la profession ; les concours attirent de moins en moins depuis quelques années. Dans ce contexte, le niveau de rémunération (de tous, et pas seulement des nouveaux entrants avec le master) fait partie des éléments à reconsidérer d'urgence si l'intention du gouvernement est réellement de faire de l'Education Nationale une priorité, en s'appuyant sur des personnels qualifiés et reconnus.

En mars dernier, vous nous avez conviés à un groupe de travail pour évoquer la hors-classe et l'avancement. Si nous ne pouvons que nous réjouir de cette initiative, nous déplorons par ailleurs de n'avoir eu aucune réponse aux propositions faites par les organisations syndicales. De plus, nous nous étonnons que les critères de classement aient été modifiés sans que nous en soyons avertis. Pour nous, ce nouveau critère, qui par ailleurs ne prend pas en compte les carrières diversifiées, ne devrait, au mieux, s'appliquer que l'an prochain. Nous rappelons notre demande d'une concertation préalable à la publication de la circulaire académique, comme le prévoit le BO de décembre 2007.

Nous souhaitons que la circulaire 2010 comporte l'obligation pour les chefs d'établissement de faire connaître l'appréciation qu'ils souhaitent donner plutôt que de conserver un système où l'enseignant découvre presque par hasard ce qu'on pense de lui, parfois en contradiction avec la notation administrative qu'il vient de signer et surtout trop tard pour engager de son côté le dialogue avec son proviseur ou principal.

En ce qui concerne les promotions 2009, nous ne pouvons admettre que 6 collègues, ayant le barème requis pour accéder à la hors-classe, même si nous ne sommes pas en accord avec ce barème, soient écartés. Nous vous demanderons des explications sur chacun des cas.

De plus, il s'avère qu'une centaine de certifiés au 11ème resteront classe normale encore cette année, dont une quarantaine à 3 ans et plus d'ancienneté dans l'échelon, alors que nombre de leurs collègues ayant moins d'un an d'ancienneté sont promus. Brice Hortefeux, alors ministre des affaires sociales, avait certes ouvert des perspectives nouvelles en proposant de repousser l'âge de la retraite à 67 ans, ce qui ne nous semble pas très sérieux, mais nous savons très bien qu'en agissant de la sorte, vous privez ces personnels d'une revalorisation rendue nécessaire par le gel des salaires et la décôte Fillon.

Comme le barème n'a pas été modifié pour les promotions 2009, faute d'une discussion en amont et ainsi que d'un manque de suivi, les autres critiques que nous formulions l'an dernier restent d'actualité : votre barème reste injuste, favorisant les plus jeunes, favorisant ceux qui ont parcouru vite leur carrière, oubliant au passage les collègues défavorisés par la clause « scélérate », fait de ne pas être passé au choix ou au grand choix dans l'un des derniers échelons, cela étant souvent le fait d'une absence ou d'un retard d'inspection. Nous demandons que l'injustice faite à ces collègues soit réparée.

Parmi la quarantaine de non promus dans cette situation, ce sont souvent des collègues susceptibles de partir en retraite sans bénéficier de la hors-classe. Les notes pédagogiques d'un certain nombre de ces collègues démontrent qu'ils n'ont en rien démérité. Certains d'entre eux, enfin, ont un parcours tout à fait honorable, comme le démontrent les avis donnés et par les chefs d'établissement et par les inspecteurs : 3 ont deux avis « exceptionnel », 2 un avis « exceptionnel » et un « excellent », et 7 deux avis « excellent ». Nous ne manquerons pas d'intervenir sur les cas les plus criants.

**Concernant le palmarès des disciplines**, cette année encore, certaines disciplines sont particulièrement mal traitées, comme l'allemand, les lettres classiques, la documentation et l'éducation musicale.

Nous espérons que le travail qui sera mené à la rentrée sur la notation pédagogique permettra d'améliorer ceci.

Concernant les autres paramètres, les femmes ne sont pas représentées autant qu'elles le devraient : elles représentent 38.5 % des promouvables, mais seulement 31.4 % des promotions. Et il vaut mieux être en lycée qu'en collège pour être promu, les points ZEP permettant que le décalage entre les 2 types d'établissement ne soit pas encore plus prononcé. Par ailleurs, parmi les 37 collègues non promus, qui, au 1<sup>er</sup> septembre 2009, avaient plus de 60 ans, 32 sont des femmes et 27 d'entre elles ne sont pas au 11<sup>ème</sup> échelon. C'est, à n'en pas douter, dû à des carrières plus chaotiques : entrée tardive dans le métier, disponibilités pour élever les enfants ou recours au temps partiel.

**Les avis défavorables** : au total, 22 certifiés sont touchés par un avis défavorable, 3 sont donnés par les chefs d'établissement, 15 par les IPR, 4 par les 2.

Enfin, si contrairement aux années passées, nous ne pouvons recenser des avis négatifs portés sur des collègues en congé longue maladie ou longue durée, cela ne veut malheureusement pas dire qu'ils ont disparu. Nous demandons donc qu'une liste des ces collègues soit disponible lors de la hors-classe afin que nous puissions vérifier que ces collègues ne sont pas lésés.

